



Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

16 SEP. 2024

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles



24137473

N° d'entreprise : 0750.692.205

Dénomination

(en entier) : **ABRAMO CONSTRUCTION**

Forme juridique : SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE.

Siège : Rue du Pâturage, 56 à 1000 - Bruxelles

Objet de l'acte : **Transfert du siège social.**

Le: 16/09/2024, s'est tenu à 17 heures, l'assemblée générale extraordinaire de la SRL ABRAMO CONSTRUCTION, au siège social : Rue du Pâturage, 56 à 1000 - Bruxelles.

Tous les associés étant présents, point n'est besoin de justifier de l'envoi de convocations.

ORDRE DU JOUR : Transfert du siège social

L'assemblée générale extraordinaire approuve à l'unanimité les points suivants :

- Le Siège Social Sera Transféré à l'adresse :

Rue de la Colonne 1A
1080 - Molenbeek - Saint-Jean

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 H 50, après lecture et signature du
Présent procès-verbal.

Mabrouki Abderrahim
-Administrateur-

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/09/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature